

Réunion extraordinaire
20 Février 2016
Villers Chatel

Membres présents :

Machu pascal, Dupas pascal, Martin docile, Guille charles, Royon gaelle, Vandentorren cedric, Live Frédéric, Carpentier thierry, Sueur fabrice, Buquet jean louis et sandrine, Dupas mauricette.

Remerciements du président Machu pascal pour la présence de tout les membres.

Suite au courrier envoyé au CNAV de Monsieur Sueur fabrice qui attaque le comité national et départemental sur le règlement qui n'autorise pas qu'un coureur puisse faire parti de 2 clubs différents.

D'après mr Sueur le règlement du CNAV n'a pas changé depuis 2 ans et donne le droit aux coureurs d'avoir 2 clubs.

La question est pour MR Sueur fabrice : Pourquoi n'a t'on pas le droit à 2 clubs ? Celui ci attend toujours la réponse du CNAV.

Il faut savoir que le CNAV a Changé leur règlement et sont revenu sur leur décision un coureur ne peut faire parti de 2 clubs différents. Ceci a été mit sur le site de la Collégiale 59/62.

Mr Dupas pascal responsable vtt se sent trahit par Monsieur Sueur et Monsieur Carpentier thierry (président du club des 2 caps) sur le fait de n'avoir pas dévoilé la double appartenance depuis plusieurs années pour certains de leur coureurs.

Monsieur Machu pascal a appelé le CNAV le soir même de la reunion un responsable lui a répondu que le règlement national n'accepte pas 2 affiliations dans 2 clubs différents

Pour l'instant et en attendant la réunion au CNAV le 5 Mars 2016 on laisse les jeunes de l'école de vélo a avoir 2 clubs mais pas pour les adultes.

La décision sera à prendre le samedi 5 Mars 2016.

Fin de la réunion 20H